



CONCOURS
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
Session 2024

Tableau numérique

L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats.

Durée : 1 h 00 Coefficient : 3

A LIRE ATTENTIVEMENT :

Consignes à lire avant le commencement de l'épreuve

- ♦ Vérifiez avant de commencer que votre sujet comprend 2 pages, y compris celle-ci.
- ♦ **Votre identité devra uniquement être reportée dans le cadre en haut de chaque copie.** Dès la fin de l'épreuve, les compositions seront acheminées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, afin que ces dernières soient numérisées par un scanner dédié. Toutes les copies seront automatiquement identifiées et rendues anonymes lors de cette opération. Elles seront ensuite adressées aux correcteurs de façon dématérialisée. Chaque composition fera l'objet d'une double correction.
En dehors de ce cadre, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable (sont interdits les stylos à bille effaçables type « frixion ») pour écrire et/ou souligner. **Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée.** L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ **Les brouillons ne seront pas ramassés, le cas échéant ceux-ci ne seront pas corrigés.**
- ♦ **L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome sans imprimante est autorisée.**

Le non-respect des règles indiquées ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Actuellement, la mairie cherche à promouvoir les mobilités douces, notamment à travers l'utilisation du vélo dans ses divers quartiers. Pour cela, elle entreprend des travaux visant à construire des pistes cyclables ainsi que la mise en place d'une signalisation associée avec des feux tricolores et des panneaux.

Le coût de l'aménagement cyclable par mètre linéaire en centre-ville est de 250 €. En périphérie, ce coût est réduit de 10 %. Les quartiers A et B sont situés en centre-ville, tandis que les quartiers C et D sont situés en périphérie.

La répartition des mètres linéaires de pistes cyclables aménagées dans chaque quartier pour l'année 2022 est indiquée ci-dessous :

- Quartier A : 4 200 mètres
- Quartier B : 9 800 mètres
- Quartier C : 14 500 mètres
- Quartier D : 35 000 mètres

Afin de communiquer et d'évaluer la réussite de ces travaux réalisés en 2022, la commune a comptabilisé le nombre de passages de cyclistes dans chaque quartier pour les années 2021 et 2023.

- Quartier A : 360 000 en 2021 et pour 2023, 1,5 fois plus qu'en 2021
- Quartier B : 420 000 en 2021 et pour 2023, 4 fois plus que la fréquentation du quartier C en 2021
- Quartier C : 175 000 en 2021 et pour 2023, la somme des fréquentations 2021 des quartiers A et C
- Quartier D : 20 % de moins en 2021 que la fréquentation du quartier C en 2021 et pour 2023, la moitié de la fréquentation 2023 du quartier B

Par la suite, l'équipe municipale souhaite augmenter les tarifs des 4 parkings afférents à chaque quartier. Les tarifs de stationnement pour ces parkings destinés aux véhicules de la ville seront inversement proportionnels en fonction de leur distance par rapport à la place de la Liberté, qui est le cœur de la ville. Le total du tarif horaire pour les 4 parkings doit atteindre 6 €.

Par rapport à la place de la Liberté, les parkings sont situés à :

- Parking A du quartier A : 100 mètres
- Parking B du quartier B : 400 mètres
- Parking C du quartier C : 850 mètres
- Parking D du quartier D : 1 300 mètres

Établissez un tableau numérique faisant apparaître pour chaque quartier et pour le total de la ville :

- Le nombre de mètres linéaires de pistes cyclables aménagées en 2022 ;
- Le coût de l'aménagement cyclable réalisé en 2022 ;
- Le nombre de cyclistes en 2021 ;
- Le nombre de cyclistes en 2023 ;
- Le pourcentage d'augmentation de cyclistes entre 2021 et 2023 ;
- La grille des nouveaux tarifs horaires pour chaque parking.

N.B. :

Les coûts seront arrondis au centième d'euro le plus proche.

Les pourcentages seront arrondis à l'unité la plus proche.